

BABILLARD ÉLECTRONIQUE

Selon le Règlement sur la mise en marché des pommes du Québec (articles 18 et 39), tous les producteurs ont l'obligation de remplir la déclaration d'inventaire entreposé et de communiquer à la Fédération une confirmation de toute transaction de vente de pommes affichées sur le babillard au plus tard 24 heures après la transaction grâce au formulaire de mise à jour de la déclaration d'inventaire entreposé.

Dans ce Bulletin, nous vous rappelons la démarche à suivre pour remplir votre déclaration électronique d'inventaire entreposé et faire la mise à jour de vos transactions de vente.

Si vous ne désirez pas inscrire vous-même votre déclaration ou vos mises à jour sur le babillard, vous pouvez envoyer les formulaires directement à la Fédération. Une personne ressource complètera les documents pour vous.

1. Accès au babillard :

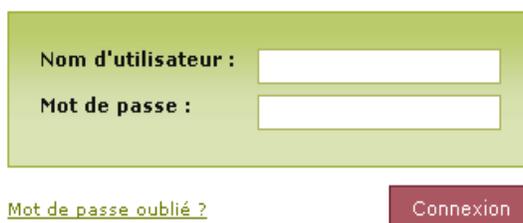
Vous pouvez accéder au babillard de deux façons :

- Par le site Internet de la Fédération : www.lapommequebec.ca. En faisant dérouler la page, vous verrez la section Babillard-Gestion des inventaires. Vous n'avez qu'à cliquer sur « Ouvrir une session » :



Vous pouvez également accéder directement au site du babillard à l'adresse : www.fppq.ca. La page suivante s'affichera sur l'écran :

Connexion



Form of connection with two input fields and a button.

Nom d'utilisateur :

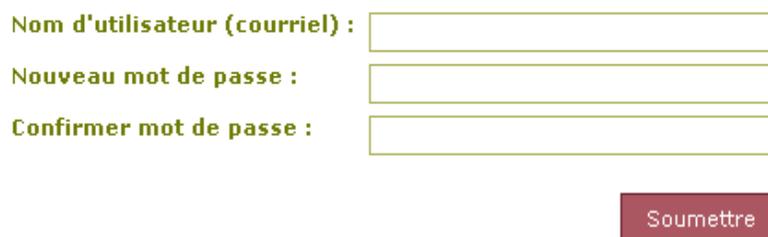
Mot de passe :

[Mot de passe oublié ?](#)

Lors de votre première connexion, veuillez entrer le nom d'utilisateur (numéro de producteur : 4 chiffres) et le mot de passe qui vous ont été transmis par la Fédération ou celui que vous avez modifié la saison dernière.

Pour les nouveaux utilisateurs, dès votre première connexion, on vous demandera d'inscrire votre courriel. Celui-ci deviendra votre nouveau nom d'utilisateur. Vous devez aussi choisir un nouveau mot de passe (8 caractères) et le confirmer. Comme votre courriel authentifie votre identité et est relié à vos coordonnées personnelles, il ne peut être utilisé pour plus d'une entité. Ainsi, ceux qui possèdent plusieurs raisons sociales ou qui sont aussi agents autorisés devront avoir un courriel pour chacun de ceux-ci. La saisie de données se fait sur l'écran suivant :

Nouvel utilisateur



Form for creating a new user with three input fields and a submit button.

Nom d'utilisateur (courriel) :

Nouveau mot de passe :

Confirmer mot de passe :

2. Déclaration d'inventaire entreposé

L'étape suivante consistera à déclarer l'inventaire de pommes disponibles. Voici un exemple de l'écran d'affichage :



**FÉDÉRATION DES
PRODUCTEURS DE POMMES
DU QUÉBEC**

19 octobre 2009

Accueil | Soutien technique | **Déconnexion**

Vous êtes authentifié en tant que:
**Absolunet
(Producteur)**

🔍 Inventaires de pommes au Québec
🔍 Modifier mes informations de connexion

Déclaration d'inventaire entreposé

La déclaration d'inventaire entreposé permet d'afficher sur le babillard les pommes disponibles.

Note: Les quantités sont en **minots**.

Variétés	Pommes disponibles									Pommes non-disponibles				
	Réfrigérée		Périodes AC (en minots)							Réfrigérée		Périodes AC (en minots)		
	Qté	%	Court terme (déc.- jan.)		Moyen Terme (fév-mars)		Long Terme (avril et+)			Court terme (déc.- jan.)	Moyen Terme (fév-mars)	Long Terme (avril et+)		
	Qté	%	Qté	%	Qté	%	Qté	%	Qté	Qté	Qté	Qté	Qté	Qté
▼	<input type="text"/>	▼	<input type="text"/>	▼	<input type="text"/>	▼	<input type="text"/>	▼	<input type="text"/>	▼	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Enregistrer

1) Inscrire toutes les pommes qui vous appartiennent, même celles qui sont chez des entrepositaires.
2) Vous assurer que ces données sont exactes et complètes. Le cas échéant, vous pouvez modifier les quantités de pommes disponibles en complétant le formulaire de mise à jour de la déclaration d'inventaire entreposé en ligne sur le babillard ou en faire parvenir une copie à la Fédération.

Refus
Le cas échéant, aviser la Fédération de votre refus de mettre vos pommes disponibles en vente sur le babillard en cochant la case refus.

Je n'ai aucune pomme à inscrire sur le babillard (elles sont déjà toutes vendues)

Je garantis l'exactitude des renseignements que je transmets.
Absolunet, 19 octobre 2009

VALIDER

En utilisant la flèche déroulante, vous pouvez choisir la variété de pomme pour laquelle vous voulez inscrire la quantité et choisir le pourcentage de qualité. Les quantités sont exprimées en **MINOTS**.

Variétés	Pommes disponibles								Pommes non-disponibles			
	Réfrigérée		Périodes AC (en minots)						Réfrigérée		Périodes AC (en minots)	
			Court terme (déc.-jan.)		Moyen Terme (fév-mars)		Long Terme (avril et+)					
	Qté	%	Qté	%	Qté	%	Qté	%	Qté	Qté	Qté	Qté
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

- Paulared
- Lobo
- McIntosh
- Cortland
- Empire
- Spartan
- Jonamac
- Honeycrisp
- Gingergold
- Gala
- Jaune Délicieuse
- Rouge Délicieuse
- Redcoat
- Golden Russet
- Idared

ces pommes qui vous appartiennent, même celles qui sont chez des entrepositaires.
 ces données sont exactes et complètes. Le cas échéant, vous pouvez modifier les quantités de pommes
 plétant le formulaire de mise à jour de la déclaration d'inventaire entreposé en ligne sur le babillard ou en
 opie à la Fédération.

aviser la Fédération de votre refus de mettre vos pommes disponibles en vente sur le babillard en cochant la

ctitude des renseignements que je transmets.

test, 25 octobre 2006

VALIDER

Dès la saisie d'une variété de pommes et le **pourcentage approprié**, faites l'enregistrement en cliquant sur l'onglet « **Enregistrer** »

Variétés	Pommes disponibles								Pommes non-disponibles			
	Réfrigérée		Périodes AC (en minots)						Réfrigérée		Périodes AC (en minots)	
			Court terme (déc.-jan.)		Moyen Terme (fév-mars)		Long Terme (avril et+)					
	Qté	%	Qté	%	Qté	%	Qté	%	Qté	Qté	Qté	Qté
McIntosh	100	75	500	85			2000	80	200	500		

 **Enregistrer**

Recommencer l'opération pour chacune des variétés que vous inscrivez sur le babillard. S'il y a une erreur au niveau de la saisie de données vous pouvez utiliser les deux options suivantes avant de valider :

Vous pouvez faire une modification en cliquant sur le crayon :



Vous pouvez aussi supprimer une ligne au complet grâce à la croix :



Note: Les quantités sont en **minots**.

Variétés	Pommes disponibles									Pommes non-disponibles			
	Réfrigérée		Périodes AC (en minots)						Réfrigérée		Périodes AC (en minots)		
	Qté	%	Court terme (déc.- jan.)		Moyen Terme (fév.-mars)		Long Terme (avril et+)		Qté	Qté	Moyen Terme (fév.-mars)	Long Terme (avril et+)	
Paulared	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
McIntosh	1000	85	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Enregistrer

Refus

VALIDER

Enregistrer ensuite la correction effectuée.

Si vous ne voulez pas afficher vos **pommes disponibles** sur le babillard, cochez la case « **Refus** », puis « **Valider** ».

Dans le cas où vous avez déjà vendu toutes vos pommes et que vous n'avez rien à inscrire sur le babillard, vous pouvez cocher la case « **Je n'ai aucune pomme à inscrire sur le babillard** ».

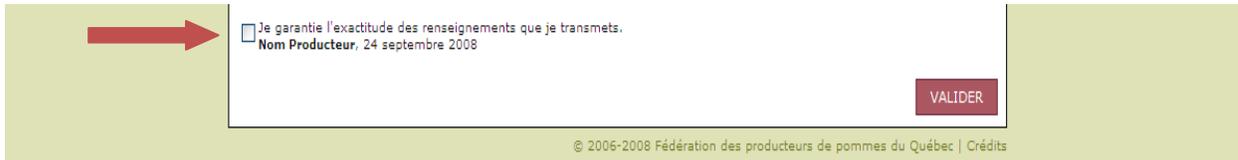
Refus
Le cas échéant, aviser la Fédération de votre refus de mettre vos pommes disponibles en vente sur le babillard en cochant la case refus.

Je n'ai aucune pomme à inscrire sur le babillard (elles sont déjà toutes vendues)

Je garantie l'exactitude des renseignements que je transmets.
Absolunet, 19 octobre 2009

VALIDER

Une fois **toutes les données** saisies, cocher la case affirmant l'exactitude des informations :« **Je garantie l'exactitude des renseignements que je transmets** ».



A screenshot of a web form. On the left, a red arrow points to a checkbox. The text next to the checkbox reads: "Je garantie l'exactitude des renseignements que je transmets." Below this, it says "Nom Producteur, 24 septembre 2008". To the right of the form is a red button labeled "VALIDER". At the bottom of the page, there is a copyright notice: "© 2006-2008 Fédération des producteurs de pommes du Québec | Crédits".

Confirmez le tout en cliquant sur « **Valider** » pour enregistrer et terminer la compilation de la déclaration d'inventaire. Veuillez noter qu'une fois la case « **Valider** » cochée, vous ne pouvez plus effectuer de changement.

3. Mise à jour de la déclaration d'inventaire :

Pour faire la mise à jour de l'inventaire, vous accédez à vos données de la même façon que décrite à la section 1 « Accès au babillard ». Vous choisissez l'option « **Mise à jour d'inventaire** ».



Cet onglet vous dirige à la page de la mise à jour proprement dite, en voici un exemple : (voir page suivante)

1

Mise à jour de la déclaration d'inventaire entreposé

Pommes qui étaient non-disponibles et qui deviennent disponibles

A

Inventaire actuel

Variétés	Pommes disponibles								Pommes non-disponibles			
	Réfrigérée	Périodes AC (en minots)						Réfrigérée	Périodes AC (en minots)			
		Court terme (déc.- jan.)		Moyen Terme (fév.-mars)		Long Terme (avril et+)			Court terme (déc.- jan.)		Moyen Terme (fév.-mars)	Long Terme (avril et+)
Qté	%	Qté	%	Qté	%	Qté	%	Qté	Qté	Qté	Qté	
Lobo	100	60	100	75	100	80	100	95	100	100	100	100
McIntosh	100	90	-	n.d.	100	70	-	n.d.	-	100	100	100
Empire	100	65	100	70	100	95	100	85	100	100	100	100
Honeycrisp	100	95	-	n.d.	100	75	-	n.d.	100	100	100	100

Note: Les quantités sont en **minots**.

Modifications de l'inventaire de pommes non disponibles et qui deviennent disponibles

B

Variétés	Pommes rendues disponibles			
	Réfrigérée	Périodes AC (en minots)		
		Court terme (déc.- jan.)	Moyen Terme (fév.-mars)	Long Terme (avril et+)
Qté	Qté	Qté	Qté	
<input type="text" value=""/>				

Enregistrer mes pommes rendues disponibles

Je garantis l'exactitude des renseignements que je transmets.
Absolunet, 19 octobre 2009

Si applicable, vous devez obligatoirement compléter cette section avant de procéder à la mise à jour des pommes rendues disponibles suite à l'ouverture de la chambre et des pommes vendues.

VALIDER

Pommes qui étaient non disponibles et qui deviennent disponibles

Le tableau A, « Inventaire actuel » contient l'information à jour de la déclaration d'inventaire entreposé. Les modifications de l'inventaire de pommes non disponibles en pommes disponibles se font à l'aide du tableau B.

Après avoir choisi la variété et inscrit la quantité, vous enregistrez votre mise à jour « **Enregistrer mes pommes rendues disponibles** ». Recommencer l'opération pour chacune des variétés que vous voulez rendre disponibles. Cochez la case « **Je garantis l'exactitude des renseignements que je transmets** ». Confirmez la transaction en cliquant sur « **Valider** ». Veuillez noter qu'une fois la case « **Valider** » cochée, vous ne pouvez plus effectuer de changement.

Les quantités de pommes rendues disponibles seront ajoutées à l'inventaire actuel au **tableau A** et seront ajoutées aux inventaires de pommes au Québec.

2

Pommes rendues disponibles suite à l'ouverture de la chambre et pommes vendues

A

Inventaire actuel des pommes disponibles

Variétés	Pommes disponibles										
	Réfrigérée		Périodes AC (en minots)								
			Court terme (déc.- jan.)			Moyen Terme (fév.-mars)			Long Terme (avril et+)		
Qté	%	Qté Ouverte	Qté Fermée	%	Qté Ouverte	Qté Fermée	%	Qté Ouverte	Qté Fermée	%	
Lobo	100	60	-	100	75	-	100	80	-	100	95
McIntosh	100	90	-	-	n.d.	-	100	70	-	-	n.d.
Empire	100	65	-	100	70	-	100	95	-	100	85
Honeycrisp	100	95	-	-	n.d.	-	100	75	-	-	n.d.

Vous devez, dans un délai de 24 heures suivant toute transaction de vente, effectuer la mise à jour de la déclaration d'inventaire entreposé en inscrivant les quantités de pommes vendues.

B

Pommes qui deviennent disponibles suite à l'ouverture de la chambre

Variétés	Quantité de pommes disponibles suite à l'ouverture de la chambre		
	Périodes AC (en minots)		
	Court terme (déc.- jan.)	Moyen Terme (fév.-mars)	Long Terme (avril et+)
	Qté	Qté	Qté
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Enregistrer mes pommes disponibles

C

Modification de l'inventaire suite à la vente de pommes

Variétés	Quantité de pommes vendues			
	Réfrigérée	Périodes AC (en minots)		
		Court terme (déc.- jan.)	Moyen Terme (fév.-mars)	Long Terme (avril et+)
	Qté	Qté	Qté	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	

Enregistrer mes pommes vendues

Je garantie l'exactitude des renseignements que je transmets.
Absolunet, 19 octobre 2009

Note: Les quantités sont en **minots**. S'assurer que **toutes** les informations sont **complètes** avant de valider

VALIDER

Pommes rendues disponibles suite à l'ouverture de la chambre et pommes vendues

Après avoir inscrit la quantité, vous enregistrez votre mise à jour « **Enregistrer mes pommes vendues** ». Recommencer l'opération pour chacune des variétés que vous voulez rendre disponibles. Cochez la case « **Je garantie l'exactitude des renseignements que je transmets** ». Confirmez la transaction en cliquant sur « **Valider** ». Veuillez noter qu'une fois la case « **Valider** » cochée, vous ne pouvez plus effectuer de changement. La quantité de pommes vendues sera déduite du nombre qui figurait dans la colonne pommes réfrigérées au **tableau A**.

Le tableau B « **Pommes qui deviennent disponibles suite à l'ouverture de la chambre** » correspond à l'ouverture d'une chambre A.C, pour vendre la totalité ou une partie des pommes en A.C. La quantité validée dans ce tableau sera déduite de l'inventaire des pommes dans la chambre fermée.

La démarche à suivre pour effectuer cette opération est similaire à celle de l'entrée de données à la déclaration initiale d'inventaire, c'est-à-dire :

- Choisir la variété
- Inscrire la quantité en **minots** pour la période correspondante
- Enregistrer

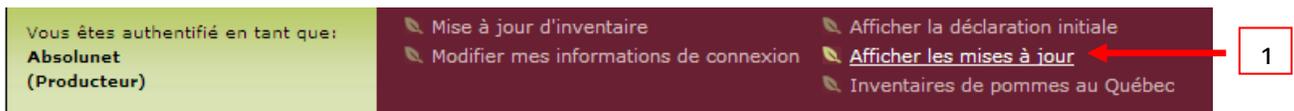
Si vous cochez la case de l'exactitude des renseignements et cliquez sur « **Valider** », vous signalez **seulement** une ouverture des chambres et non une transaction de vente.

- Une transaction de vente se fait à l'aide du **tableau C** « Modification de l'inventaire suite à la vente de pommes ». La procédure est la suivante :
 - Choisir la variété
 - Inscrire la quantité en **minots** pour la période correspondante
 - Enregistrer
 - Cochez la case de l'exactitude des renseignements
 - Valider

La quantité de pommes doit être égale ou inférieure à celle qui existe dans la chambre ouverte. Il est donc nécessaire d'ouvrir une chambre et par la suite de faire la transaction de vente.

4. Consultation des mises à jour

Vous pouvez consulter l'historique des mises à jour (transactions) que vous avez effectuées, en cliquant sur l'onglet « **Afficher les mises à jour** » : 1



Mises à jour de la déclaration d'inventaire entreposé

Vous devez, dans un délai de 24 heures suivant toute transaction de vente, effectuer la mise à jour de la déclaration d'inventaire entreposé en inscrivant les quantités de pommes vendues.

Note: Les quantités sont en **minots**.

Légende

 Pommes non-disponibles
 Chambre ouverte
 Pommes vendues

Variétés	Date de la mise à jour	Pommes rendues disponibles			
		Réfrigérée	Périodes AC (en minots)		
			Court terme (déc.- jan.)	Moyen Terme (fév.-mars)	Long Terme (avril et+)
Qté	Qté	Qté	Qté		
Lobo	10/19/2009 11:10:35 AM	100	-	-	-
McIntosh	10/19/2009 11:10:35 AM	-	100	-	-

Variétés	Date de la mise à jour	Pommes de la chambre ouverte		
		Périodes AC (en minots)		
		Court terme (déc.- jan.)	Moyen Terme (fév.-mars)	Long Terme (avril et+)
Qté	Qté	Qté		
Lobo	10/19/2009 11:11:27 AM	100	-	-

Variétés	Date de la mise à jour	Pommes vendues			
		Réfrigérée	Périodes AC (en minots)		
			Court terme (déc.- jan.)	Moyen Terme (fév.-mars)	Long Terme (avril et+)
Qté	Qté	Qté	Qté		
Lobo	10/19/2009 11:11:52 AM	100	-	-	-

Pour les producteurs n'ayant pas accès à Internet ou qui ne souhaitent pas remplir leur formulaire en ligne

Vous trouverez ci-joint un formulaire « **Déclaration d'inventaire entreposé récolte 2012** ». Nous vous demandons de le compléter en vous identifiant clairement et de nous le retourner par la suite.

Nous vous transmettrons également, au courant des prochains mois, 3 formulaires sur la **Mise à jour de la déclaration d'inventaire entreposé** :

- pommes qui étaient non disponibles et qui deviennent disponibles
- pommes qui deviennent disponibles suite à l'ouverture de la chambre
- modification de l'inventaire suite à la vente de pommes.

Vous pouvez nous retourner les formulaires et nous effectuerons les mises à jour.

5. Soutien technique et information

Si vous éprouvez des difficultés à utiliser le babillard ou si vous avez des questions, n'hésitez pas à les signaler à la Fédération à :

Madame Geneviève Périgny

Tél. : 450 679-0540, poste 8575

Monsieur Éric Beaudin

Tél. : 450 679-0540, poste 8586

Fax : 450 679-5595

Courriel : genevieveperigny@upa.qc.ca

Courriel : ebeaudin@upa.qc.ca